

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

CANTON
CHAMONIX MONT-BLANC

COMMUNE
CHAMONIX MONT-BLANC

PISTES & SENTIERS/MM

ARRETE DU MAIRE

**L'ACCES A L'AIGUILLE DES GRANDS MONTETS
DU 17/01/2025 AU 15/05/2025**

Le Maire de la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,

Vu l'avis favorable du Directeur des Services Techniques Municipaux,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation des skieurs et randonneurs à l'occasion de travaux sur le site des Grands Montets (Aiguilles des Grands Montets).

Considérant la nécessité de procéder à la mise en œuvre de toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des skieurs et randonneurs pour la réalisation de ces travaux.

A R R E T E

**L'ACCES A L'AIGUILLE DES GRANDS MONTETS
DU 17/01/2025 AU 15/05/2025**

Article 1 -La circulation est interdite aux skieurs et randonneurs sur l'Aiguilles des Grands Montets, du 06 décembre 2023 au 02 mai 2024.

Article 2 – La mise en place de la signalisation de la fermeture, des déviations ainsi que leurs maintenances seront assurées par la Compagnie du Mont-Blanc. L'entreprise qui réalise les travaux est chargée de la signalisation et de la sécurisation au droit du chantier.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX, le 17/01/2025

Pour le Maire

La Directrice Adjoint des Services,



Virginie CHANTOISEAU